



Date de Réception à la
Préfecture 11 AVR. 2016

Certifié Exécutoire
Les Formalités de Publicité ayant été
effectuées le : 11 AVR. 2016

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

11 AVR. 2016

Bureau du Courrier

DELEGUES EN EXERCICE : 25

NOMBRE DE PRESENTS : 19 jusqu'à la délibération n°10
18 à partir de la délibération n°11

NOMBRE DE VOTANTS : 22

L'an deux mille seize, le 1^{er} avril à 18h00, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 25 mars 2016, s'est assemblé à la Mairie de Cestas, sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Président.

PRESENTS :

Messieurs DUCOUT – GARRIGOU – SEYVE – ALLEMAND – CELAN - MANO – DARNAUDERY – PUJO – LANGLOIS – CHIBRAC – PROUILHAC – ZGAINSKI - EBRARD
Mesdames FERRARO – BINET – REMIGI – BOUSSEAU – HANRAS - CREANT – ROUSSEL

ABSENTES EXCUSEES :

Madame PENY SANDRINE
Madame MANDRON MAILYS

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. EBRARD ALAIN à M. SEYVE HERVE à partir de la délibération n°11
M. FERGEAU JACQUES à M. GARRIGOU BERNARD
Mme LARJAUD AUDE à M. ALLEMAND JEAN-PIERRE
Mme GUILY MARYVONNE à M. PUJO PIERRE

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur ALLEMAND Jean-Pierre

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Monsieur Jean-Pierre ALLEMAND qui a obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Communautaire a été affichée en Mairie à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la réunion du 5 février 2016 est adopté à l'unanimité.

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Monsieur le Président expose,

La loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, impose la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) pour les collectivités locales dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il s'agit d'un élément du cycle budgétaire annuel et d'une formalité substantielle permettant de rendre compte de la gestion de l'établissement public de coopération intercommunale.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 renforce l'information qui doit être donné aux conseillers communautaires. Le débat s'effectue désormais sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale, la structure et la gestion de la dette, la structure et l'évolution des dépenses de personnel.

Le contexte international et national :

Selon l'INSEE, en 2015, la conjoncture est restée maussade dans les pays émergents, notamment en Chine où l'activité a encore ralenti. Les pays producteurs de pétrole ont également pâti de la faiblesse de son cours. L'activité des économies avancées a aussi ralenti, notamment parce que leurs exportations vers les émergents ont fléchi. La croissance des pays anglo-saxons s'est affaïssée du fait de leur investissement productif, et l'économie japonaise a rechuté. Dans la zone euro, le PIB a crû de 0,3 % au quatrième trimestre 2015, comme au troisième trimestre mais légèrement moins vite qu'en première partie d'année. La croissance s'est maintenue à ce niveau en Allemagne et en France, alors qu'elle s'est de nouveau affaïssée en Italie et est restée vive en Espagne.

En France, les attentats meurtriers du 13 novembre 2015 à Paris et la douceur des températures à l'automne ont limité la consommation des ménages, qui s'est repliée au quatrième trimestre. Au premier semestre 2016, ces effets ne pèseraient quasiment plus sur la croissance, et, à l'exception des postes les plus affectés par les attentats pour lesquels le redressement serait progressif, la consommation des ménages rebondirait nettement. Elle serait portée par un pouvoir d'achat de nouveau en hausse, car les revenus d'activité resteraient dynamiques, alors que l'inflation demeurerait quasi nulle du fait de sa composante énergétique. En outre, après plus de deux années de fort recul, la baisse des dépenses d'investissement en logement serait moindre. Par ailleurs, de nombreuses conditions encouragent les entreprises à investir davantage : leur taux de marge s'est déjà redressé en 2015 et s'approcherait plus encore de sa moyenne d'avant-crise, renforçant la capacité des entreprises à autofinancer leurs projets ; le financement externe est d'autant plus facilité que la Banque centrale européenne assouplit de nouveau sa politique monétaire, maintenant les taux d'intérêt à bas niveau ; en outre, le dispositif de suramortissement stimule les dépenses d'investissement productif. Enfin, à rebours de ses partenaires européens, et malgré le ralentissement de la demande mondiale, les exportations de la France accéléreraient ponctuellement, du fait de la livraison de grands contrats aéronautiques et navals.

Le contexte régional :

Selon la Banque de France, en Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin, en février, la conjoncture aquitaine bénéficie de la dynamique des services, dans l'activité comme dans la demande. La reprise reste plus fragile dans l'industrie, particulièrement affectée par la crise sanitaire dans la filière avicole et par un secteur aéronautique certes confiant mais en perte de puissance sur certains segments. Globalement, les chefs d'entreprises anticipent une légère accélération de l'activité. En revanche, les embauches pourraient rester faibles.

Date de Réception à la
Préfecture 11 AVR. 2016
Certifié Exécutoire
Les Formalités de Publicité ayant été
effectuées le : 11 AVR. 2016

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

11 AVR. 2016

Bureau du Courrier

Le contexte intercommunal :

ENTREPRISES	Nombre d'emplois équivalents temps plein (MARS 2016)
BOIRON	50
CAP INGELEC	232
C-DISCOUNT	750
CHEOPS	120
LECTRA-SYSTEMES	621
LA POSTE	470
MAINCARE SOLUTIONS (Mac Kesson)	341
MONDELEZ (LU)	423
Point P – BMSO	123
SCASO	298
SERTA	122
SITA	116
STRYKER-SPINE	272
LAVENDON ACCESS SERVICES	159
VERITAS	169

Le territoire compte actuellement 1 706 demandeurs d'emploi.

Les relations entre l'Etat et les Collectivités Territoriales :

La loi de finances pour 2016 poursuit, pour la troisième année consécutive, la politique de réduction des dotations de l'Etat envers les collectivités. Les dispositions marquantes concernent :

- la poursuite de la baisse des dotations : La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) supporte la principale baisse à hauteur de 3,38 Mds€ décomposée pour -3,67 Mds€ par la contribution au redressement des finances publiques et pour 300 M€ par la hausse des volumes financiers consacrés à la péréquation au sein de la DGF (DSU, DSR,...).
- la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement, dont la mise en application est reportée à 2017, avec une nouvelle architecture pour la DGF des EPCI qui comportera 3 parts : dotation de centralité à partager entre l'intercommunalité et les communes membres, dotation de péréquation, dotation d'intégration. La dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation de la part salaires (CPS) seront supprimées.
- le renforcement de la péréquation horizontale avec le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) dont le montant a été fixé à 1 Md€ pour 2016 (contre 780 M€ en 2015) avec une prévision maximale prévue à 2% des recettes fiscales des communes et des ensembles intercommunaux à partir de 2017.
- le soutien à l'investissement avec notamment l'élargissement des dépenses éligibles au Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie à partir du 1^{er} janvier 2016, la reconduction de l'abondement exceptionnel de 200 M€ de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et la création d'une dotation de soutien à l'investissement public local dotée de 800 M€.

I- Eléments d'analyse de la gestion 2015 tels qu'ils apparaissent dans le compte administratif :

Analyse des résultats section par section

Section de Fonctionnement

L'année 2015 a été marquée par une réalisation conforme des recettes de fonctionnement (100,4 % hors résultats reportés). Pour rappel, le prélèvement sur les dépenses de fonctionnement, pour autofinancement de la section d'investissement, était de 952 524 €.

Date de Réception à la
Préfecture 11 AVR. 2016

Certifié Exécutoire
Les Formalités de Publicité ont été
effectuées le 11 AVR. 2016

Les recettes

Chapitres	Prévisions	Réalisations
70 Produits des services	215 960,00	205 982,52
73 Impôts et taxes	18 766 304,00	18 835 071,00
74 Dotations et participations	4 172 689,00	4 176 335,46
75 Autres produits de gestion courante	29 100,00	30 546,70
77 Produits exceptionnels	500,66	16 585,02
Sous-total	23 184 553,66	23 282 235,44
042 Opérations d'ordre	0,00	17 714,74
002 Résultat de fonctionnement reporté	880 625,34	880 625,34
Total	24 065 179,00	24 162 860,78

Les dépenses

Chapitres	Prévisions	Réalisations
011 Charges à caractère général	5 194 289,00	4 766 506,05
012 Charges de personnel	607 366,00	599 449,08
014 Atténuations de produits	16 581 739,42	16 579 739,42
65 Autres charges de gestion courante	583 042,00	562 922,92
66 Charges financières	30 900,00	27 557,82
67 Charges exceptionnelles	11 482,58	0,00
023 Virement à la section investissement	952 524,00	
042 Opérations d'ordre (dont amortissements)	103 836,00	133 038,98
Total	24 065 179,00	22 669 214,27

Section d'investissement

Les travaux sont en cours. Ils s'inscrivent dans un cadre pluriannuel.
Il n'y a pas eu de recours à l'emprunt.

Des participations ont été versées pour le centre de traitement d'Audenge.

Conformément aux votes du conseil communautaire, des participations aux « surcoûts fonciers » ont été versées (solde de l'opération le Haut Bouscat à Canéjan, acompte Kercado II à Canéjan, Hameau des Magnans à Cestas).

Les recettes

Chapitres	Prévisions	Réalisations
10 Dotations fonds divers réserves	316 624,00	315 686,54
13 Subventions d'investissement	18 000,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	200 000,00	0,00
204 Subvention équipement versées régul	108 600,00	108 600,00
021 Virement section de fonctionnement	487 552,00	
040 Opérations d'ordre (amortissements)	108 306,00	133 038,98
Total	1 669 584,00	557 325,52

Date de Réception à la
Préfecture 11 AVR. 2016

Certifié Exécutoire
Les Formalités de Publicité ayant été
effectuées le : 11 AVR. 2016

Les dépenses

Chapitres	Prévisions	Réalisations
16 Emprunts	128 000,00	127 631,54
20 Immobilisations incorporelles	38 430,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	425 800,00	272 867,39
21 Immobilisations corporelles	349 180,46	23 502,18
23 Immobilisations en cours	414 500,00	15 924,19
27 Autres immobilisations financières	30 000,00	0,00
040 Opérations d'ordre (cession actif)	0,00	17 714,74
001 Résultat d'investissement reporté	313 673,54	313 673,54
Total	1 699 584,00	457 640,04

Nous terminons l'exercice 2015 avec un excédent d'investissement de 99 685,48 € (hors reprise du déficit apparent de 313 673,54 €, avant équilibre par l'affectation du résultat de la section de fonctionnement). Certaines opérations d'investissement, comme les travaux de la déchèterie et de l'aire d'accueil des gens du voyage de Saint Jean d'Illac, le versement des soldes des surcoûts fonciers, se finaliseront en 2016 et feront l'objet d'une inscription budgétaire au budget primitif 2016 dans le cadre de la procédure d'annulation – reprise des crédits.

Structure et évolution du personnel communautaire (Loi « NOTRe »)

Un agent communautaire a été recruté en 2015 dans le cadre de la mutualisation, entre les Communes de Canéjan et de Cestas, de l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols.

Le tableau ci-dessus résume les divers éléments :

Nombre d'ETP (équivalent temps plein)

- au 31 /12/2015 : 11,71
- au 31/12/2014 : 9,71

Répartition des agents communautaires :

- 12 titulaires au 31/12/2015 (10 en 2014)
- 1 auxiliaire (emploi saisonnier)

Répartition par filière au 31/12/2015 :

- 4 agents de la filière administrative (3 en 2014)
- 8 agents de la filière technique (7 en 2014)
- 1 agent saisonnier

Evolution de la masse salariale (charges comprises)

- 2014 368 313.39€
- 2015 395 700.77€
- Prévision 2016 447 400€

Départ à la retraite :

- 2014 : 1
- 2015 : 0
- Prévision 2016 : 0

Un dialogue social sera engagé au cours de l'année 2016 afin de répondre aux prescriptions rappelées par la Cour des Comptes afin d'amener le temps de travail à 1 607h.

La Communauté de Communes applique la réglementation en vigueur en matière de rémunération. Par délibération n°1/7 en date du 5 février 2016, le Conseil Communautaire a adopté l'ensemble des dispositions relatives au régime indemnitaire.

Aucun agent ne bénéficie d'avantage en nature.

Aucun fonctionnaire ne bénéficie de véhicule ou de logement de fonction.

Date de Réception à la
Préfecture **11 AVR. 2016**

Certifie Exécutoire
Les Formalités de Publicité ayant été
effectuées le : **11 AVR. 2016**

II – Le projet 2016

Date de Réception à la
Préfecture 11 AVR. 2016
Certifié Exécutoire
Les Formalités de Publicité ayant été
effectuées le : 11 AVR. 2016

- Priorités d'action

- Aménagement de l'espace communautaire
 - SCOT de l'Aire Métropolitaine de Bordeaux

Comme les années précédentes, la participation financière au syndicat mixte chargé du suivi du SCOT sera inscrite au budget pour un montant de 28 611€.

- Accueil des gens du voyage

Les crédits nécessaires au fonctionnement des aires d'accueil de Cestas-Canéjan et Saint Jean d'Illac seront inscrits au budget primitif. Des financements seront sollicités auprès de l'Etat et du Conseil Général.

L'année 2016 est marquée par l'arrivée d'un nouveau gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage. La société VAGO est effectivement en charge de sa gestion depuis le 1^{er} janvier 2016.

La section d'investissement comprendra les crédits nécessaires

- à la réalisation des travaux d'entretien courant
- au changement de logiciel de télégestion sur l'aire d'accueil de Cestas, dans la continuité avec ce qui a été réalisé en 2015 à Saint Jean d'Illac
- à la réalisation d'importants travaux électriques sur l'aire d'accueil de Saint Jean d'Illac
- à l'acquisition d'un coffre-fort, installé à Saint Jean d'Illac pour la conservation des fonds de la régie

- Aménagement numérique

Le montant de la cotisation annuelle au Syndicat Mixte Gironde Numérique de 12 229 € sera prévu au budget primitif.

Les crédits seront inscrits pour le financement de la commande passée auprès du syndicat pour la réalisation d'un NRA-MED supplémentaire sur la Commune de Canéjan. Les études sont poursuivies pour la réalisation de travaux de raccordement à la fibre dans le cadre du Programme National Très Haut Débit (fibre à l'abonné).

- Développement économique et l'insertion professionnelle

- Aide à l'insertion et à l'emploi

Les financements aux associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de l'accès à l'emploi seront poursuivis

- PLIE des Sources et Technowest
- Missions Locales des Graves et Technowest ainsi que les « Points Ecoute Jeunes »
- Accès aux Compétences Clés (APP)
- les Pépinières d'Entreprises de Bordeaux Productic et Technowest
- Clubs des entreprises (Cestas/Canéjan et Saint Jean d'Illac)

Comme les années précédentes, une demande a été déposée auprès du FSE, pour le financement du poste de la référente du PLIE des Sources.

Une réflexion est engagée pour le développement des missions liées à l'emploi sur le territoire des communes de Canéjan et Cestas.

La Communauté de Communes participera aux projets développés sur la commune de Saint Jean d'Illac sur les thématiques de l'emploi et de l'insertion, notamment dans le cadre de l'aménagement de l'ancien site de Zodiac.

Date de Réception à la
Préfecture 11 AVR. 2016

▪ Protection et mise en valeur de l'environnement

Certifié Exécutoire

- Gestion des déchets

Les Formalités de Publicité ayant été effectuées le : 11 AVR. 2016

Les études se poursuivent pour la mise en place de la conteneurisation de la collecte des déchets ménagers sur les communes de Canéjan et Cestas.

Elles s'inscrivent dans une volonté

- de prise en compte global de la problématique de collecte des déchets sur le territoire (évolution réglementaire, gestion des secteurs spécifiques de collecte...)
- de réflexion sur la mise en place de point d'apports groupés de collecte (conteneurs enterrés ou semi-enterrés).

Une étude formelle en ce sens sera adossée à la passation du marché de collecte des déchets qui doit être renouvelé d'ici la fin de l'année.

Un marché de traitement des déchets ménagers a été signé pour les communes de Canéjan et Cestas. La procédure est en cours de finalisation pour Saint Jean d'Illac.

Les études pour le réaménagement de la déchetterie de Saint Jean d'Illac sont quasi achevées et devraient permettre l'engagement de travaux d'ici la fin de l'année.

- Aménagement des bords de l'Eau Bourde, de la Jalle et des espaces naturels

Les travaux d'aménagement des bords de l'Eau Bourde seront poursuivis. Une convention sera passée pour la réalisation de travaux d'entretien par un chantier d'insertion.

- Des réflexions ont lieu sur les trois communes sur les incidences futures de la loi GEMAPI

▪ Aménagement des pistes cyclables

La piste cyclable de la RD1010

Des travaux seront réalisés en régie par les services de la commune de Cestas. Ils feront l'objet d'une convention spécifique. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif ainsi que pour les éventuelles acquisitions d'emprises foncières. Une subvention du Département a d'ores et déjà été votée.

▪ Logement social

- Suivi du Programme Local de l'Habitat

Une consultation sera engagée en vue du choix d'un bureau d'études pour la réalisation du PLH dont les études seront engagées au 2^{ème} semestre.

- Participation aux surcoûts fonciers

Le dispositif de participation de la Communauté de Communes au titre des surcoûts fonciers sera reconduit. La participation communautaire reste fixée à 1 000 € par logement.

- **Entretien du patrimoine**
 - Voirie communautaire et l'éclairage public

Les crédits nécessaires à la poursuite de travaux de voirie (notamment Chemin de Camparian) et d'éclairage public seront inscrits au budget primitif. La nacelle d'éclairage public sera remplacée.

Dans le cadre de la mutualisation des services, il est proposé de procéder à l'acquisition d'une seconde nacelle d'éclairage public et d'une balayeuse pour la propreté des voiries des trois communes.

- Bâtiment sportif : gymnase du Courneau

Les travaux d'amélioration du confort thermique de la salle ont été réalisés en début d'année dans le cadre d'un marché de travaux.

- **Actions menées dans le cadre des budgets annexes**
 - Fonctionnement du service des transports

Dans le cadre de la mutualisation de services, la Commune de Cestas a recruté un directeur des transports.

L'architecture du réseau de transport a été revue à partir de septembre 2015 avec la mise en place d'une ligne régulière de transport. Une communication a été adressée à l'ensemble des habitants du territoire. Les crédits d'acquisition du matériel nécessaire seront inscrits au budget. Il s'agit principalement de matériel de transport des personnes à mobilité réduite ainsi que la mise en adéquation des moyens avec le développement du service.

Les études sur le développement de notre réseau et notamment sur Saint Jean d'Illac seront poursuivies en tenant compte des évolutions réglementaires liées à la loi «NOTRE » et en particulier à la répartition des rôles entre les CDC, la Région et le Département.

- **Zones d'activités**
 - PA du Courneau

Les crédits nécessaires à la réalisation des études de la 2^{ème} tranche ainsi qu'à l'accomplissement de l'ensemble des formalités liées au défrichement seront inscrits au budget. Le permis d'aménager devrait pouvoir être déposé dans le courant du premier semestre. Les crédits nécessaires à la réalisation de travaux de voirie et d'aménagement des entrées de la zone d'activités sont également prévus.

- ZA de Pot au Pin – Extension de la zone d'activités de Jarry

Des crédits seront inscrits pour l'acquisition des terrains et la réalisation des premiers travaux d'aménagement.

Date de Réception à la
Préfecture 11 AVR. 2016

Certifie Exécutoire
Les Formalités de Publicité ayant été
effectuées le : 11 AVR. 2016

III – Les moyens d'action

- **Budget Principal**
 - Section de fonctionnement : les principales recettes
 - LA FISCALITE

* La Contribution Economique Territoriale (CET)

Nous avons reçu la notification des bases et produits prévisionnels des impositions suivantes :

	Bases 2015	Bases 2016	Variation
Cotisation foncière des entreprises	19 520 551	21 557 000	+ 10,43 %
	Produit 2015	Produit 2016	Variation
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	113 140	114 273	+ 1%
Taxe forfaitaire sur les surfaces commerciales	271 018	270 568	- 0,2 %

Ces bases ne prennent pas en compte, à ce jour, l'ouverture de la centrale photovoltaïque de Cestas ainsi que des rectifications sur certains bâtiments logistiques pour des montants significatifs.

Un produit prévisionnel de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) nous a été notifié à hauteur de 3 930 765 € (pour rappel, le montant 2015 était de 3 957 006 €).

Comme les années précédentes, la Communauté de Communes ne fera pas appel à la fiscalité des ménages (hors réversion de la part départementale). Le maintien de ces taux est donc proposé.

* Taux de la Taxe d'habitation (part intercommunale) 7,95 %

* Taux de la Taxe sur le Foncier non Bâti (part intercommunale) 1,41 %

* La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

	Bases 2015	Bases prévisionnelles 2016	Variation 2015/2016
CANEJAN	7 354 445	7 506 652	2,07 %
CESTAS	19 244 283	19 728 019	2,51 %
SAINT JEAN D'ILLAC	8 232 628	8 889 057	7,97 %

Comme les années précédentes, les taux votés tiendront compte du service différencié sur la Commune de Saint Jean d'Ilac (conteneurisation).

• LES DOTATIONS DE L'ETAT

Les services de l'Etat ne nous ont pas encore notifié le montant des dotations pour l'année 2016. La baisse annoncée des dotations de 11 milliards entre 2015 et 2017 au rythme de 3,67 milliards par an impactera les EPCI à hauteur de 621 millions d'euros en 2016 comme en 2015.

* *la Dotation d'Intercommunalité*

La dotation d'intercommunalité 2016 devrait totalement disparaître, absorbée par la contribution au redressement des comptes publics.

Pour rappel, la dotation s'élevait à 69 553 € en 2015 contre 232 664 € en 2014 (ayant subi une réduction de 52 936 € au titre de la contribution au redressement des finances publiques).

* *la Dotation de Compensation (liée à la suppression de la part salaire)*

Date de Réception à la
Préfecture 11 AVR. 2016
Certifie Exécutoire
Les Formalités de Publicité ayant été
effectuées le : 11 AVR. 2016

Le montant de la dotation de compensation pour l'année 2016 devrait subir un écrêtement par rapport à 2015. Cette dotation de compensation représentait 2 766 547 € en 2015 et 2 828 273 € en 2014.

- LES PRODUITS DE LA GESTION COURANTE

Les tarifs des aires d'accueil demeureront inchangés.

- Section de Fonctionnement : les principales dépenses

- LA DETTE

Pour 2016, l'annuité de la dette sera de 154 791,18 € avec une charge d'intérêt de 24 462,22 €. Pour mémoire, en 2015, elle était de 156 897,19 €.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Annuité globale	85 538	122 885	129 727	151 824	156 897	154 791
Dont remboursement du capital	61 832	86 322	94 946	117 578	127 632	130 329

L'encours de dette de la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2016 est de 1 363 333,22 € soit un encours de 46,46 €/habitant

Capital initial	2 032 270 €
Capital restant dû au 01/01/2016	1 363 333 €
Annuité 2016	154 791 €
<i>dont capital</i>	<i>130 329 €</i>
<i>dont intérêts</i>	<i>24 462 €</i>
Capital restant dû au 31/12/2016	1 233 004 €

Répartition de l'encours

L'encours de dette se répartit sur du taux fixe pour 17% et du taux variable pour 83% (adossés à des index variables comme l'Euribor 6 mois et 3 mois, taux à court terme de la zone euro, le livret A et le Livret d'épargne populaire)

Répartition des prêteurs

La Communauté de Communes rembourse 6 contrats de prêts à 6 prêteurs

Etablissements prêteurs	Nombre de prêts	Encours
Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes	1	219 075 €
C2FIL Dexia	1	165 180 €
Crédit Agricole	1	234 419 €
Caisse des Dépôts et Consignations	1	91 326 €
Crédit Mutuel	1	300 000 €
Banque Postale	1	353 333 €

Structure de la dette :

L'ensemble de l'encours de dette se situe dans la classe 1A selon la charte de bonne conduite dite « GISSLER ».

Actuellement, le taux d'intérêt moyen est de 1.79%

Date de Réception à la
Préfecture 11 AVR. 2016

Certifie Exécutoire
Les Formalités de Publicité ayant été
effectuées le : 11 AVR. 2016

- LES FRAIS DE PERSONNEL

Les frais de personnel tiendront compte de l'avancement et de la promotion interne des agents ainsi que des possibilités de nomination des agents reçus à des examens ou des concours.

Ils intègrent également, sur une année pleine, la création d'un poste lié à l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Les dépenses liées au personnel prendront également en compte l'augmentation de 0,6% du point d'indice des agents de la Fonction Publique au mois de juillet (0,3 % en moyenne sur l'année).

- Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C)

Le montant du prélèvement 2016 n'est pas encore connu. Le prélèvement national atteindra le montant d'1 milliard d'euros (contre 780 millions en 2015 en augmentation de 28% en moyenne) avec un objectif de 2 % des recettes fiscales communales et intercommunales en 2017.

Pour mémoire, le prélèvement du FPIC 2015 s'est élevé à 1 272 793 € pour la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde et les 3 communes membres.

La répartition de droit commun a dû s'appliquer en 2015.

Il est proposé de retenir la répartition antérieure avec une prise en charge pour moitié par la Communauté de Communes et pour moitié par les communes.

- Attribution de compensation

Le montant de l'attribution de compensation est fixé à :

- Commune de Cestas :	7 570 848,00 €
- Commune de Canéjan :	3 680 895,00 €
- Commune de Saint Jean d'Illac :	3 057 996,42 €

- Dotation de solidarité communautaire

Le versement d'une dotation de solidarité communautaire sera fixé après la connaissance précise des recettes fiscales, des dotations et des versements du FPIC.

- Section d'investissement :

En complément de l'autofinancement et des subventions sollicitées, la Communauté de Communes pourra recourir à l'emprunt pour le financement des nouveaux investissements, en fonction des taux actuels très bas et en tenant compte d'une connaissance précise des éléments financiers.

- Budgets Annexes

- Transports

Le prix des services de transports scolaires sera actualisé en fonction des instructions transmises par le Conseil Départemental. Le prix des services Prox'bus restera sans changement pour l'année 2016.

Date de Réception à la
Préfecture 11 AVR. 2016

Certifié Exécutoire
Les Formalités de Publicité ayant été
effectuées le : 11 AVR. 2016

- **Mutualisation**

Le schéma de mutualisation des services a été adopté par l'ensemble des communes membres et par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 17 décembre dernier.

L'article L5211-39-1 du code général des collectivités territoriales stipule que « chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président de l'EPCI à son organe délibérant ».

Comme les années précédentes, certaines missions continueront à être assurées par les personnels des trois communes membres, en complément des personnels communautaires.

Pour l'année 2016, les principaux axes de travail porteront sur :

- l'actualisation du cadre juridique des mises à disposition au regard de l'évolution législative
- la formalisation de la mutualisation avec la commune de Canéjan pour la mise à disposition d'un instructeur du droit des sols
- la mutualisation des moyens en matière de nettoyage de la voirie : acquisition d'une balayeuse et recrutement d'un chauffeur
- l'acquisition d'une seconde nacelle d'éclairage public mise à disposition des communes pour pallier les locations
- réflexion sur les possibilités de mutualisation dans le domaine des transports,
- poursuite des actions et des réflexions sur les groupement de commandes.

CONCLUSION

Les marges budgétaires 2015 permettront d'assurer au mieux l'ensemble des compétences de notre Communauté de Communes ainsi que de maintenir les taux de fiscalité et de verser une dotation de solidarité.

Le Président

Date de Réception à la
Préfecture **11 AVR. 2016**
Certifié Exécutoire
Les Formalités de **Publicité** ayant été
effectuées le : **11 AVR. 2016**



OBJET : ELECTION DU PRESIDENT POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

En application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire d'élire un Président de séance pour le vote des comptes administratifs 2015.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a élu Monsieur Alain MANO, Président

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT



PREFECTURE
DE LA GIRONDE

11 AVR. 2016

Bureau du Courrier

Date de Réception à la
Préfecture 11 AVR. 2016

Certifié Exécutoire
Les Formalités de Publicité
effectuées le : 11 AVR. 2016

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Alain MANO, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Monsieur Pierre DUCOUT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives et les virements de crédits de l'exercice considéré :

1° - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libelle	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		880 625,348	313 673,54		313 673,54	880 625,34
Opérations de l'exercice	22 669 214,27	23 282 235,44	457 640,04	557 325,52	23 126 854,31	23 839 560,96
Totaux	22 669 214,27	24 162 860,78	771 313,58	557 325,52	23 440 527,85	24 720 186,30
Résultat de clôture		1 493 646,51	213 988,06			1 279 658,45
Restes à réaliser			197 635,84		197 635,84	
Totaux cumulés	22 669 214,27	24 162 860,78	968 949,42	557 325,52	23 638 163,69	24 720 186,30
Résultats définitifs		1 493 646,51	411 623,90			1 082 022,61

2° - Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits, portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° - Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par 20 voix POUR et 1 ABSTENTION (M.ZGAINSKI), Monsieur le Président ayant quitté la salle et ne participant pas au vote

- adopte le compte administratif 2015 du budget principal.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

11 AVR. 2016

Bureau du Courrier



Date de Réception à la

Préfecture

11 AVR. 2016

Certifie Exécutoire

Les Formalités de Publicité ayant été

effectuées le :

11 AVR. 2016

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} AVRIL 2016 - DELIBERATION N°2/4.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT,

- après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal de Pessac accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015,
- après s'être assuré que le Trésorier Principal de Pessac a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats

STATUANT

- 1° - sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° - sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3° - sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2015, par le Trésorier Principal de Pessac, visé et vérifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 21 voix POUR et 1 ABSTENTION (M.ZGAINSKI),

- adopte le compte de gestion 2015 du budget principal.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

11 AVR. 2016

Bureau du Courrier



Date de Réception à la
Préfecture 11 AVR. 2016

Certifié Exécutoire
Les Formalités de Publicité ayant été
effectuées le : 11 AVR. 2016

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} AVRIL 2016 - DELIBERATION N° 2 / 5.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur DUCOUT, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, décide de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	Excédent :	613021,17
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	Excédent :	880 625,34
	Déficit :	
Résultat de clôture à affecter : (A1)	Excédent :	1 493 646,51
(A2)	Déficit :	

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	99 685,48
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	Excédent :	
	Déficit :	313673,54
Résultat comptable cumulé : à reporter au R001 ou à reporter au D001	Excédent :	
	Déficit :	213 988,06
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		197 635,84
Recettes d'investissement restant à réaliser :		
Solde des restes à réaliser :		- 197 635,84

(B) Besoin (-) réel de financement : 411 623,90

Excédent (+) réel de financement :

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)	1 493 646,51
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à a section d'investissement (Recette budgétaire au compte R 1068)	411 623,90
En dotation complémentaire en réserve (Recette budgétaire au compte R 1068)	
Sous total (R 1068)	411 623,90
En excédent reporté à la section de fonctionnement (Recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget n+1)	1 082 022,61
TOTAL (A1)	1 493 646,51

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur

(Recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : Déficit reporté	R002 : Excédent reporté 1 082 022,61	D001 : Solde d'exécution à N-1 213 988,06	R001 : solde d'exécution à N-1 R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 411 623,90

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par 21 voix POUR et 1 ABSTENTION (M.ZGAINSKI),

- adopte l'affectation définitive du résultat de fonctionnement 2015 du budget principal.

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

11 AVR. 2016

Bureau du Courrier



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT

Date de Réception à la
Préfecture 11 AVR. 2016

Certifie Exécutoire
Les Formalités de Publicité ayant été
effectuées le : 11 AVR. 2016

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} AVRIL 2016 - DELIBERATION N°2/6.

OBJET : BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Alain MANO, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Monsieur Pierre DUCOUT, Président, après s'être fait présenter le budget du service public local des transports pour l'exercice considéré :

1° - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libelle	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		14 010.56		118 394,53		132 405.09
Opérations de l'exercice	233 468,70	296 673.34	6 575,23	9 411,58	240 043,93	306 084.92
Totaux	233 468,70	310 683.90	6 575,23	127 806,11	240 043,93	438 490.01
Résultat de clôture		77 215.20		121 230,88		198 446.08
Reste à réaliser						
Totaux cumulés	233 468,70	310 683.90	6 575,23	127 806,11	240 043,93	438 490.01
Résultats définitifs		77 215.20		121 230,88		198 446.08

2° - Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits, portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° - Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par 20 voix POUR et 1 ABSTENTION (M.ZGAINSKI), Monsieur le Président ayant quitté la salle et ne participant pas au vote

- adopte le compte administratif 2015 du budget des transports.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

11 AVR. 2016

Bureau du Courrier



Date de Réception à la
Préfecture

11 AVR. 2016

Certifie Exécutoire
Les Formalités de Publicité ayant été
effectuées le :

11 AVR. 2016

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2016 - DELIBERATION N° 2 / 7.

OBJET : BUDGET DES TRANSPORTS - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT,

- après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal de Pessac, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015,

- après s'être assuré que le Trésorier Principal de Pessac a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats.

STATUANT

1° - sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015, par le Trésorier Principal de Pessac, visé et vérifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 21 voix POUR et 1 ABSTENTION (M.ZGAINSKI),

- adopte le compte de gestion 2015 du budget des transports.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

11 AVR. 2016

Bureau du Courrier



Date de Réception à la
Préfecture 11 AVR. 2016

Certifie Exécutoire
Les Formalités de Publicité ayant été
effectuées le : 11 AVR. 2016

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} AVRIL 2016 - DELIBERATION N° 2/8.

OBJET : BUDGET DES TRANSPORTS - AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2015

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur DUCOUT, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	excédent :	63 204,64
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	excédent :	14 010,56
	Déficit :	
Résultat de clôture à affecter : (A1)	excédent :	77 215,20
(A2)	déficit :	

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	excédent :	2 836,35
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	excédent :	118 394,53
	Déficit :	
Résultat comptable cumulé : à reporter au R001	excédent :	121 230,88
ou à reporter au D001	déficit :	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		
Recettes d'investissement restant à réaliser :		
Solde des restes à réaliser :		
(B) Besoin (-) réel de financement :		
Excédent (+) réel de financement :		121 230,88

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)	77 215,20
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à a section d'investissement (Recette budgétaire au compte R 1068)	
En dotation complémentaire en réserve (Recette budgétaire au compte R 1068)	
Sous total (R 1068)	
En excédent reporté à la section de fonctionnement	77 215,20
(Recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget n+1)	
TOTAL (A1)	77 215,20
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur	
(Recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)	

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : Déficit reporté	R002 : Excédent reporté	D001 : Solde d'exécution à N-1	R001 : solde d'exécution à N-1
	77 215,20		121 230,88
			R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par 21 voix POUR et 1 ABSTENTION (M.ZGAINSKI),
- adopte l'affectation définitive du compte d'exploitation 2015 du budget des transports.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

11 AVR. 2016

Bureau du Courrier



Date de Réception à la
Préfecture
11 AVR. 2016

Certifie Exécutoire
Les Formalités de Publicité ayant été effectuées le : 11 AVR. 2016

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} AVRIL 2016 - DELIBERATION N°2 / 9.

OBJET : BUDGETS ANNEXES DES ZONES D'ACTIVITES - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

PRÉFECTURE
DE LA GIRONDE
11 AVR. 2016
Bureau de la Cour des Comptes

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Alain MANO, délibérant sur les comptes administratifs des budgets annexes des zones d'activités de l'exercice 2015, dressés par Monsieur Pierre DUCOUT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives et les virements de crédits de l'exercice considéré :

1° - Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Libelle	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent

Budget annexe de la zone d'activités de la Briqueterie

Résultats reportés		0,00	0 00		0,00	0,00
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de clôture		0,00		0,00		0,00
Reste à réaliser						
Totaux cumulés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultats définitifs		0,00		0,00		0,00

Budget annexe du parc d'activités du Courneau

Résultats reportés			1 246 643,69		1 246 643,69	
Opérations de l'exercice	787 483,53	1 471 059,69	873 855,46	920 201,70	1 661 338,99	2 391 261,39
Totaux	787 483,53	1 471 059,69	2 120 499,15	920 201,70	2 907 982,68	2 391 261,39
Résultat de clôture		683 576,16	1 200 297,45		516 721,29	
Reste à réaliser						
Totaux cumulés	787 483,53	1 471 059,69	2 120 499,15	920 201,70	2 907 982,68	2 391 261,39
Résultats définitifs		683 576,16	1 200 297,45		516 721,29	

Budget annexe de la zone d'activités de Pot au Pin

Résultats reportés	2 786 043,87			2 969 109,63	2 786 043,87	2 969 109,63
Opérations de l'exercice	501,20	501,20	501,20	0,00	1 002,40	501,20
Totaux	2 786 545,07	501,20	501,20	2 969 109,63	2 787 046,27	2 969 610,83
Résultat de clôture	2 786 043,87			2 968 608,43		182 564,56
Reste à réaliser						
Totaux cumulés	2 786 545,07	501,20	501,20	2 969 109,63	2 787 046,27	2 969 610,83
Résultats définitifs	2 786 043,87			2 968 608,43		182 564,56

Budget annexe de la zone d'activités de Jarry

Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de clôture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Reste à réaliser				4 500 000,00		4 500 000,00
Totaux cumulés	0,00	0,00	0,00	4 500 000,00	0,00	4 500 000,00
Résultats définitifs	0,00	0,00	0,00	4 500 000,00		4 500 000,00

Date de Réception à la
Préfecture

11 AVR. 2016

Certifie Exécutoire

Les Formalités de Publicité ayant été effectuées le :

11 AVR. 2016

2° - Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits, portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° - Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,
Monsieur le Président ayant quitté la salle et ne participant pas au vote

- par 21 voix POUR adopte le compte administratif 2015 du budget annexe de la zone d'activités de la Briqueterie
- par 20 voix POUR et 1 ABSTENTION (M.ZGAINSKI) adopte les comptes administratifs 2015 des budgets annexes du parc d'activités du Courneau, de la zone d'activités de Pot au Pin et de la zone d'activités de Jarry

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT



Date de Réception à la
Préfecture

11 AVR. 2016

Certifie Exécutoire

Les Formalités de Publicité ayant été
effectuées le : **11 AVR. 2016**

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} AVRIL 2016 - DELIBERATION N°2 / 10.

OBJET : BUDGETS ANNEXES DES ZONES D'ACTIVITES - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT,

- après s'être fait présenter les budgets annexes

- de la zone d'activités de la Briqueterie à Canéjan,
- du parc d'activités du Courneau à Canéjan,
- de la zone d'activités de Pot au Pin à Cestas
- de la zone d'activités de Jarry à Cestas

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

11 AVR. 2016

Bureau du Courrier

de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier Principal de Pessac, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2015 des zones d'activités,

- après s'être assuré que le Trésorier Principal de Pessac a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats.

STATUANT

1° - sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - sur l'exécution des budgets de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - sur les comptabilités des valeurs inactives,

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015, par le Trésorier Principal de Pessac, visés et vérifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 21 voix POUR et 1 ABSTENTION (M.ZGAINSKI),

- adopte les comptes de gestion 2015 des budgets annexes des zones d'activités communautaires

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT

Date de Réception à la
Préfecture 11 AVR. 2016

Certifié Exécutoire
Les Formalités de Publicité ayant été
effectuées le : 11 AVR. 2016



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} AVRIL 2016 - DELIBERATION N° 2/ 11.

OBJET : BUDGET ANNEXE DU PARC D'ACTIVITES DU COURNEAU - AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2015

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur DUCOUT, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	Excédent :	683 576,16
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	Excédent :	
	Déficit :	
Résultat de clôture à affecter : (A1)	Excédent :	683 576,16
(A2)	Déficit :	

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	46 346,24
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	Excédent :	
	Déficit :	1 246 643,69
Résultat comptable cumulé : à reporter au R001	Excédent :	
ou à reporter au D001	Déficit :	1 200 297,45
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		
Recettes d'investissement restant à réaliser :		
Solde des restes à réaliser :		
(B) Besoin (-) réel de financement :		1 200 297,45
Excédent (+) réel de financement :		

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)	683 576,16
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à a section d'investissement (Recette budgétaire au compte R 1068)	683 576,16
En dotation complémentaire en réserve (Recette budgétaire au compte R 1068)	
Sous total (R 1068)	
En excédent reporté à la section de fonctionnement (Recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget n+1)	
TOTAL (A1)	683 576,16
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (Recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)	

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : Déficit reporté	R002 : Excédent reporté	D001 : Solde d'exécution à N-1 1 200 297,45	R001 : solde d'exécution à N-1 R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 683 576,16

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par 21 voix POUR et 1 ABSTENTION (M.ZGAINSKI),
- adopte l'affectation définitive du compte d'exploitation 2015 du budget annexe du Parc d'Activités du Courneau.

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

11 AVR. 2016

Bureau du Courrier



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
DU PRESIDENT

Date de Réception à la
Préfecture

11 AVR. 2016

Certifie Exécutoire
Les Formalités de Publicité ayant été
effectuées le : 11 AVR. 2016

OBJET : BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITES DE POT AU PIN - AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2015

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur DUCOUT, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	Excédent :	0,00
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	Excédent :	
	Déficit :	2 786 043,87
Résultat de clôture à affecter : (A1)	excédent :	
(A2)	déficit :	2 786 043,87

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	
	Déficit :	501,20
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	Excédent :	2 969 109,63
	Déficit :	
Résultat comptable cumulé : à reporter au R001	Excédent :	2 968 608,43
ou à reporter au D001	Déficit :	

Dépenses d'investissement engagées non mandatées :

Recettes d'investissement restant à réaliser :	Date de Réception à la	
Solde des restes à réaliser :	Préfecture	
(B) Besoin (-) réel de financement :	11 AVR. 2016	
Excédent (+) réel de financement :	Certifié Exécutoire	2 968 608,43

11 AVR. 2016
 Les Formalités de Publicité ayant été effectuées le : **11 AVR. 2016**

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)	
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à a section d'investissement (Recette budgétaire au compte R 1068)	
En dotation complémentaire en réserve (Recette budgétaire au compte R 1068)	
	Sous total (R 1068)
En excédent reporté à la section de fonctionnement (Recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget n+1)	TOTAL (A1)
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (Recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)	2 786 043,87

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : Déficit reporté	R002 : Excédent reporté	D001 : Solde d'exécution à N-1	R001 : solde d'exécution à N-1
2 786 043,87			2 968 608,43
			R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par 20 voix POUR et 1 ABSTENTION (M.ZGAINSKI),
 - adopte l'affectation définitive du compte d'exploitation 2015 du budget annexe de la Zone d'Activités de Pot au Pin.

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

11 AVR. 2016

Bureau du Courrier



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT

(Signature)

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} AVRIL 2016 - DELIBERATION N°2/ 13.

OBJET : DELEGATIONS DU PRESIDENT

Monsieur GARRIGOU expose :

Par délibération n°9/2/2014 du Conseil Communautaire en date du 8 avril 2014, reçue en Préfecture de la Gironde le 15 avril 2014, vous vous êtes prononcé favorablement pour donner des délégations au Président, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT.

Les articles 126 et 127 de la Loi n°2015-1991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) modifient l'article L 2122- du CGCT et permettent de donner de nouvelles délégations au Président en matière de régie et de demandes de subventions.

Il vous est donc proposé de déléguer au Président, pour la durée de son mandat, la possibilité de :

- créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté de Communes,
- demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subvention en fonctionnement et en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

Les autres délégations votées par délibération n°9/2/2014 du Conseil Communautaire en date du 8 avril 2014, reçue en Préfecture de la Gironde le 15 avril 2014, restent en vigueur.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- fait siennes les conclusions de Monsieur GARRIGOU,
- autorise Monsieur le Président à :
 - créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté de Communes,
 - Demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subvention en fonctionnement et en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable,
- Dit que les autres délégations votées par délibération n°9/2/2014 du Conseil Communautaire en date du 8 avril 2014, reçue en Préfecture de la Gironde le 15 avril 2014, restent en vigueur.

PREFECTURE
DE LA GIRONDE
11 AVR. 2016
Bureau du Courrier



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT

Date de Réception à la
Préfecture 11 AVR. 2016

Certifie Exécutoire
Les Formalités de Publicité ayant été
effectuées le : 11 AVR. 2016

OBJET : PARTICIPATION A L'ETUDE DE L'ADEME POUR LA FUTURE ORGANISATION DU TRI DES DECHETS RECYCLABLES MENAGERS EN GIRONDE - AUTORISATION

Monsieur CELAN expose :

L'extension des consignes de tri des déchets à l'ensemble des déchets plastiques est imposée avant 2022 par la loi du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Actuellement, aucun centre de tri en Gironde n'est adapté à cette extension des consignes de tri. Cette adaptation nécessitera des investissements importants.

Une réflexion a été initiée à l'échelle de la Gironde avec l'ensemble des EPCI en charge des déchets, l'ADEME, le Département et la Région. La quasi-totalité des EPCI girondins en charge des déchets a donné son accord de principe pour participer à une étude technico-économique commune devant permettre de décider de la future organisation du tri sur le territoire de la Gironde.

L'ADEME s'est proposé, en l'absence d'une solution alternative plus rapide à mettre en œuvre, de porter et de financer cette étude pour le compte des EPCI girondins en charge des déchets. Ces derniers se sont, pour leur part, proposés de piloter techniquement cette étude. Le comité de pilotage de cette étude sera constitué de l'ADEME, des EPCI en charge des déchets ayant délibéré, des éco-organismes Eco-Folio et Eco-Emballages, du Département et de la Région. D'autres personnes qualifiées pourront être invitées en tant que besoin aux réunions du comité de pilotage.

Cette étude sera présentée à l'ensemble des EPCI en charge des déchets ayant participé, avec pour chaque scénario, ses incidences techniques et financières. Cette étude abordera également les différentes options juridiques qui permettraient de regrouper les EPCI qui souhaiteraient engager un projet commun sur cette question du tri des déchets recyclables ménagers.

Il vous est donc proposé :

- d'acter le lancement par l'ADEME d'une étude technico-économique commune devant permettre de proposer un projet d'organisation du tri en Gironde,
- d'acter la participation active de la CDC Jalle-Eau Bourde à cette étude
- de désigner 2 représentants qui participeront au comité de pilotage de cette étude : 1 représentant élu et 1 représentant technique.

Entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- fait siennes les conclusions de Monsieur CELAN
- décide de participer à l'étude technico-économique commune devant permettre de proposer un projet d'organisation du tri en Gironde,
- désigne Monsieur Henri CELAN comme représentant élu et Madame Géraldine MEILLON comme représentant technique

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

11 AVR. 2016

Bureau du Courrier

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT



Date de Réception à la
Préfecture 11 AVR. 2016

Certifie Exécutoire
Les Formalités de Publicité ayant été
effectuées le : 11 AVR. 2016

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} AVRIL 2016 - DELIBERATION N°2 / 15.

OBJET : MARCHE DE TRAVAUX POUR L'INSTALLATION DU CHAUFFAGE A LA SALLE DU COURNEAU – AVENANT N°1 - AUTORISATION

Monsieur le Président expose :

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 28 septembre 2015 concernant les travaux d'installation du chauffage à la salle du Courneau de Canéjan (marché N° T 04-2015).

Par décision communautaire n° 5/2015 en date du 25 septembre 2015 (reçue en Préfecture de la Gironde le 1er octobre 2015), le marché de travaux a été attribué à la société STE ENGIE/COFELY sise au 4, ROUTE DE BASSENS – CS 99003 - 33 306 LORMONT Cedex pour un montant de 84 363,22 € HT soit 101 235,84 € TTC

La durée des travaux était fixée à 8 semaines.

Au cours de l'exécution du contrat, la STE ENGIE/COFELY a été confrontée à des retards cumulés inhérents à d'autres partenaires, à savoir la livraison d'un compteur gaz par l'entreprise REGAZ différée au 15 novembre 2015 ainsi que la livraison de tubes radiants repoussée de 15 jours supplémentaires par le fournisseur.

Par ailleurs, la mise en service du gaz par l'entreprise REGAZ n'a été effective qu'à la date du 08 février 2016, repoussant la date de réception des travaux au 10 février 2016.

L'objet du présent avenant est de prolonger la durée du marché et de reporter la date de fin de marché au 10 février 2016.

Il vous est donc proposé d'autoriser la signature de l'avenant n°1 au marché n° T04-2015 avec la STE ENGIE/COFELY

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le marché signé avec la Société ENGIE/COFELY pour les travaux d'installation du chauffage à la salle du Courneau de Canéjan.

- fait siennes les conclusions de Monsieur le Président,
- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au marché n° T04-2015 avec la STE ENGIE/COFELY pour les travaux d'installation du chauffage à la salle du Courneau de Canéjan.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

11 AVR. 2016

Bureau du Courrier



Date de Réception à la
Préfecture

11 AVR. 2016

Certifie Exécutoire
Les Formalités de Publicité ayant été
effectuées le :

11 AVR. 2016

Date de Réception à la
Préfecture

11 AVR. 2016

Certifié Exécutoire
Les Formalités de Publicité ayant été
effectuées le : 11 AVR. 2016



PREFECTURE
DE LA GIRONDE

11 AVR. 2016

Bureau du Courrier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHE PUBLIC N° T 04-2015

EXE10

**TRAVAUX D'INSTALLATION DU CHAUFFAGE A LA SALLE DU COURNEAU DE
CANEJAN**

AVENANT N°1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(REPRENDRE LE CONTENU DE LA MENTION FIGURANT DANS LES DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHE PUBLIC OU DE L'ACCORD-CADRE.)

COMMUNAUTE DE COMMUNES JALLE EAU BOURDE
2 AVENUE DU BARON HAUSSMANN
33610 CESTAS

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

STE ENGIE/COFELY
4, ROUTE DE BASSENS – CS 99003
33 306 LORMONT Cedex

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

TRAVAUX D'INSTALLATION DU CHAUFFAGE A LA SALLE DU COURNEAU DE CANEJAN

■ **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 28 septembre 2015**

■ **Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 8 semaines**

■ **Pour un montant de 84 363,22 € HT soit 101 235,84€ TTC**

Date de Réception à la
Préfecture

11 AVR. 2016

Certifié Exécutoire
Les Formalités de Publicité ayant été
effectuées le :

11 AVR. 2016

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Par décision communautaire n° 5/2015 en date du 25 septembre 2015 (reçue en Préfecture de la Gironde le 1er octobre 2015), un marché de travaux a été attribué à la société **STE ENGIE/COFELY sise au 4, ROUTE DE BASSENS – CS 99003 - 33 306 LORMONT Cedex** pour un montant de **84 363,22 € HT soit 101 235,84 € TTC**, concernant l'installation du chauffage à la salle du Courneau de Canéjan.

Au cours de l'exécution du contrat, la société **ENGIE/COFELY** a été confrontée à des retards cumulés inhérents à d'autres partenaires, à savoir la livraison d'un compteur gaz par l'entreprise REGAZ différée au 15 novembre 2015 ainsi que la livraison de tubes radiants repoussée de 15 jours supplémentaires par le fournisseur.

Par ailleurs, la mise en service du gaz par l'entreprise REGAZ n'a été effective qu'à la date du 08 février 2016, repoussant la date de réception des travaux au 10 février 2016.

L'objet du présent avenant est de prolonger le marché T 04-2015 et de reporter la date de fin de marché au 10 février 2016.

MODIFICATION RESULTANT DE L'AVENANT

■ Incidence financière de l'avenant : **NON**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

DISPOSITION GENERALES

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

Date de Réception à la
Préfecture **11 AVR. 2016**

Certifié Exécutoire
Les Formalités de Publicité ayant été
effectuées le : **11 AVR. 2016**

A CESTAS, le 02 mars 2016

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

**Le Président,
Pierre DUCOUT**

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de Réception à la
Préfecture **11 AVR. 2016**
Certifie Exécutoire
Les Formalités de Publicité ont été
effectuées le : **11 AVR. 2016**

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} AVRIL 2016 - DELIBERATION N°2/ 16.

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – AUTORISATION

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre du développement de l'offre de transport, il vous est proposé de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- Autorise la création du poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT



PREFECTURE
DE LA GIRONDE

11 AVR. 2016

Bureau du Courrier

Date de Réception à la
Préfecture

11 AVR. 2016

Certifie Exécutoire
Les Formalités de Publicité ayant été
effectuées le :

11 AVR. 2016

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 MARS 2015 - DELIBERATION N° 2 / 17.

OBJET : MARCHES PUBLICS 2015 – PUBLICATION DES ATTRIBUTAIRES CDC JALLE-EAU BOURDE

Conformément à l'article 133 du code des marchés publics, la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde est tenue de publier la liste des marchés supérieurs à 15 000 € HT conclus au cours de l'année 2015.

Il convient donc de publier cette liste des attributaires des marchés publics par voie d'affichage et sur le site internet de la Mairie de Cestas.

Monsieur le Président communique la liste suivante qui sera publiée comme indiqué ci-dessus.

MARCHES DE SERVICES

N°	DATES	OBJET/LOTS	ATTRIBUTAIRES	DUREE	MONTANT HT	MONTANT TOTAL HT
15 000 € A 89 999 € HT						
PS 02	03/07/2015	Assistance à maîtrise d'œuvre et mission de géomètre pour l'aménagement du secteur de Jarry	S.A.R.L. SANCHEZ et CLUZANT 33652 LA BREDE		Maîtrise d'œuvre : 48 000 € Etude d'impact : 10 610 € Mission de géomètre : 5 780 €	
PS 03	03/08/2015	Installation, location et maintenance de la télégestion dans les aires d'accueil communautaires	SOCIETE SEIFEL SAS 35 418 SAINT MALO	4 ans	Tranche 1: 6 988,00 € Maintenance tranche 1 : 1 800 € Tranche 2: 18 071,23 € Maintenance tranche 2 : 1 920 €	41 739,23 €
PS 06	14/12/2015	Gestion et entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage de Saint Jean d'Illac	SOCIETE VAGO 33260 LA TESTE DE BUCH	2 ans	56 856,80 €	113 713,60 €
+ 207 000.00 € HT						
N°	DATES	OBJET/LOTS	ATTRIBUTAIRES		MONTANT TOTAL HT	
PS 05	29/12/2015	Traitement des déchets ménagers Lot 1	SOCIETE SOVAL 33 270 FLOIRAC	4 ans	92,95 €/tonne	
		Lot 2	SOCIETE SOVAL 33 270 FLOIRAC		92,95 €/tonne	

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

11 AVR. 2016

Bureau du Courrier

Date de Réception à la
Préfecture 11 AVR. 2016

Certifié Exécutoire
Les Formalités de Publicité ayant été
effectuées le : 11 AVR. 2016

MARCHES DE TRAVAUX

N°	DATES	OBJET/LOTS	ATTRIBUTAIRES	DUREE	MONTANT HT	MONTANT TOTAL HT
15 000 € A 89 999 € HT						
T 04	28/09/2015	Travaux d'installation du chauffage à la salle du Courneau	SOCIETE COFELY 33306 LORMONT			84 363.22 €

Date de Réception à la
Préfecture **11 AVR. 2016**
Certifie Exécutoire
Les Formalités de Publicité ayant été
effectuées le : **11 AVR. 2016**

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 MARS 2015 - DELIBERATION N° 2 / 18.

OBJET : CESSIONS IMMOBILIERES – RAPPORT ET ETAT DE PRESENTATION EN 2015

En application de l'article 11 de la loi n°95-127 du 8 février 1995, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale doivent délibérer tous les ans, sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières.

Ce bilan est accompagné d'un tableau récapitulatif annexé au compte administratif de l'année concernée.

BILAN DES CESSIONS IMMOBILIERES						
Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Identité du Cessionnaire	Identité du Cédant	Condition de l'acquisition	Montant
Immeuble non bâti (délibération n°2/14 en date du 10/04/15)	Parc d'activités du Courneau 1 à Canéjan	Lot 11	Sarl Boucherie Sovian Gazeau et Fils	CDC Jalle – Eau Bourde	Signature d'un acte authentique	235 680€
		Lot 38	SCI Investir			200 000€
		Lot 36	SCI Books			243 480€
		Lot 35	SAS RCT Industrie			210 200€
Immeuble non bâti (délibération n°3/6 en date du 30/06/15)	Parc d'activités du Courneau à Canéjan	Lot 39	Société T2B Aluminium	CDC Jalle – Eau Bourde	Signature d'un acte authentique	200 000€

Date de Réception à la
Préfecture **11 AVR. 2016**
Certifie Exécutoire
Les Formalités de Publicité ayant été
effectuées le : **11 AVR. 2016**

PREFECTURE
DE LA GIRONDE
11 AVR. 2016

Bureau du Courrier

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} AVRIL 2016

OBJET : DÉCISION PRISE PAR LE PRÉSIDENT EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Décision Communautaire n°1/2016 :

Souscription d'un contrat de location maintenance d'un copieur multifonctions pour le PLIE des Sources.

Le Président



Date de Réception à la
Préfecture 11 AVR. 2016

Certifié Exécutoire
Les Formalités de Publicité ayant été
effectuées le : 11 AVR. 2016

PREFECTURE
DE LA GIRONDE
11 AVR. 2016
Bureau du Courrier

Le 25 mars 2016

aux

Membres du Conseil Communautaire

Ma Chère Collègue, Mon Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Communautaire qui se tiendra le :

Vendredi 1^{er} Avril 2016 à 18 h à la Mairie de Cestas

ORDRE DU JOUR

FINANCES

- Débat d'orientations budgétaires 2016
- Election du Président pour le vote des comptes administratifs 2015
- Budget principal – Vote du compte administratif 2015
- Budget principal – Approbation du compte de gestion 2015
- Budget principal – Affectation définitive du résultat de fonctionnement 2015
- Budget annexe des transports - Vote du compte administratif 2015
- Budget annexe des transports – Approbation du compte de gestion 2015
- Budget annexe des transports – Affectation définitive du résultat d'exploitation 2015
- Budgets annexes des zones d'activités - Vote des comptes administratifs 2015
- Budgets annexes des zones d'activités – Approbation des comptes de gestion 2015
- Budget annexe du parc d'activités du Courneau – Affectation définitive du résultat d'exploitation 2015
- Budget annexe de la zone d'activités de Pot au Pin – Affectation définitive du résultat d'exploitation 2015
- Délégation du Président - Autorisation

DECHETS

- Participation à l'étude de l'ADEME pour la future organisation du tri des déchets recyclables ménagers en Gironde – Autorisation

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Marché T04-2015 – Travaux d'installation du chauffage à la salle du Courneau – Avenant n°1 – Autorisation

RESSOURCES HUMAINES

- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe - Autorisation

COMMUNICATIONS

- Communication de la liste des marchés publics conclus en 2015
- Rapport et état de présentation en 2015 des cessions et acquisitions immobilières
- Décision prise par le Président en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vous remerciant par avance de retenir cette date et comptant sur votre présence,

Je vous prie de croire, Ma chère collègue, Mon Cher Collègue, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Président
Pierre DUCOUT



COMMUNAUTE DE COMMUNES JALLE - EAU BOURDE
SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2016 A 18 H A LA MAIRIE DE CESTAS

FEUILLE DE PRESENCE

Nom	Emargement	Nom	Emargement
DUCOUT Pierre		CHIBRAC Pierre	
GARRIGOU Bernard		GUILY Maryvonne	
SEYVE Hervé		MANDRON Maïlys	
ALLEMAND Jean-Pierre		BOUSSEAU Michèle	
CELAN Henri		HANRAS Corinne	
MANO Alain		PENY Sandrine	
DARNAUDERY Jacques		PROUILHAC Laurent	
FERRARO Régine		CREANT Nathalie	
BINET Maryse		ROUSSEL Nathalie	
PUJO Pierre		ZGAINSKI Frédéric	
FERGEAU Jacques		LARJAUD Aude	
LANGLOIS Jean-Pierre		EBRARD Alain	
REMIGI Anne-Marie			

Communauté de Commune Jalle Eau Bourde déclaration des élus Communistes sur les orientations budgétaires 2016.

Je voudrais émettre un vœu suite à l'annonce de nouvelles ponctions sur les budgets des collectivités. Que le Gouvernement entende les appels des Associations d'Elus et de l'AMF car, en effet, c'est d'emploi qu'il s'agit en particulier en bridant leurs investissements dans des secteurs comme le BTP entre autre.

Une remarque également. La Cour des Comptes met un accent particulier sur les avantages supposés des fonctionnaires territoriaux. Son insistance ne nous semble pas légitime dans la mesure où elle épargne les fraudes fiscales, les optimisations fiscales et exonérations diverses qui vont en croissant.

Cestas le 1^{er} avril 2016